

Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) dans l'enseignement supérieur

Les points clés Comment se préparer

Sophie Vulliet-Tavernier, directeur des relations avec les publics et
la recherche, CNIL

*Conférence AMUE
Mercredi 21 mars 2018*

Le RGPD: les points clés

Le nouveau cadre de régulation

- Le Règlement européen (RGPD) applicable le 25 mai 2018
- La transposition nationale de la directive européenne « police justice »
- = une nouvelle Loi Informatique et Libertés...avant le 25 mai 2018
 - Harmonisation des 3 textes
 - Utilisation de marges de manœuvre (ex. secteur Santé)
 - Hors champ RGPD (statut, composition et certaines procédures CNIL)
- + une ordonnance pour assurer la lisibilité du texte...

- **Des principes inchangés mais...**
- **Des droits renforcés** (information, droit à l'oubli, consentement), **des droits nouveaux** (droit à la portabilité, droit des mineurs...), des « class actions I&L »
- **Un droit européen applicable aux entreprises étrangères ciblant les citoyens européens**
- **Une nouvelle démarche de conformité:** moins de formalités, mais plus de responsabilisation, plus d'outils
- **Une gouvernance européenne:** un comité (EDPB) et une coopération entre **les autorités de contrôle dont les pouvoirs (de sanction) sont accrus.**

Une nouvelle démarche de conformité: obligations et outils

- Plus de déclaration à la CNIL
- Désigner un délégué à la protection des données
- Tenir un registre des traitements
- Réaliser des études d'impact (PIA ou AIPD) pour les traitements à risque élevés
- Notifier les violations de données (failles de sécurité)
- Certification et codes de conduite

Le RGPD dans l'Enseignement supérieur et la recherche

- Des DPO obligatoires mais mutualisation possible:
 - A quel niveau?
- Les registres de traitements:
 - Recenser les traitements (*cf liste art 31 sur www.cnil.fr*) et modèle de registre): fichier étudiants- vidéosurveillance- fichier de contacts- site et blog- gestions de personnel...
- Les mentions d'information + les modalités pratiques d'exercice des droits:
 - Vérifier et mettre à jour les dossiers d'inscription et questionnaires, le site de l'établissement, les affiches...
- Identifier les traitements à risque élevés!
 - Cf liste des 9 critères du G 29 (profilage, grande échelle...), listes et référentiels de la CNIL, (ex : examen des candidatures
- Les sécurités et la sous-traitance:
 - Vérifier les mesures de sécurité (*cf guide sécurité*) +clauses de confidentialité dans les contrats de sous-traitance (y compris hébergement)

Comment la CNIL vous accompagne?

La CNIL aujourd'hui

- **Une autorité indépendante**
 - 17 membres + Président de la CADA+ Défenseur des droits
 - Services: 200 personnes
 - Budget 2018: 17 millions d'euros
 - **Une quadruple mission**
 - **Contrôle** : déclarations, contrôles sur place et en ligne
 - **Sanction**
 - **Information, conseil, éducation**
- www.educnum.fr/
- Réflexion éthique et veille prospective
- linc.cnil.fr/

- 155 000 appels
- + de 100 000 déclarations;
- Correspondants informatique et libertés: +18000 organismes
- 7000 plaintes
- + de 400 contrôles
- 82 mises en demeure; 13 sanctions dont 4 financières

BESOIN D'AIDE ?

EDUCNUM.



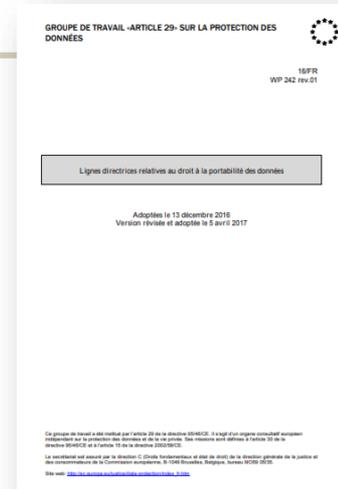
LINC



et ÉTHIQUE NUMÉRIQUE

Les outils disponibles

- Les lignes directrices du G29
- Le guide comment se préparer en six étapes
- Les guides PIA, le logiciel PIA, le guide sous-traitant, le guide sécurité, le modèle de registre...
- les FAQ – Besoin d'aide: poser sa question
- Sur www.cnil.fr



BESOIN D'AIDE ?

Prochainement...

- Des modèles de mentions d'information
- Des formulaires de désignation des DPD
- Des référentiels
- Des listes de traitements soumis à PIA et exemptés de PIA
- Un guide pour les PME-TPE
- Des ateliers de formation au RGPD

Pour l'enseignement supérieur et la recherche...

- › Un guide recherche
- › Développer des actions et supports de formation RGPD dans le cadre des partenariats CPU – CGE
- › Initier une réflexion en commun sur les questions de learning analytics

La période transitoire

- /formalités jusqu'au 25/05/2018
 - Les déclarations sont traitées jusqu'au 24/05/2018
 - Les demandes d'autorisation ne peuvent plus être instruites, sauf exception
 - Incitation aux PIA
- /PIA pour les traitements à risques élevés
 - **Pas d'analyse d'impact obligatoire pour les traitements régulièrement déclarés** avant le 25/05/2018, (sauf modification substantielle) **mais à faire dans les 3 ans**
 - Mais PIA nécessaires pour nouveaux traitements ou traitements non déclarés
- <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-comment-la-cnil-vous-accompagne-dans-cette-periode-transitoire>

